



- Pour les jeunes : après une classe de troisième
- Pour les adultes : niveau troisième ou première expérience dans le domaine et avoir moins de 25 ans pour les apprentis. Pas de limite d'âge si le diplôme est préparé en formation initiale ou par correspondance.

Baccalauréat professionnel

Transport fluvial

> ORGANISATION

Ce diplôme de l'éducation nationale, qui relève du domaine du transport fluvial se prépare :

- en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage,
- en formation continue.

Formation en 3 ans. Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant 22 semaines réparties sur les 3 années du baccalauréat professionnel. Pendant cette période de professionnalisation, l'élève aborde des activités liées à la réalisation d'opérations de préparation, de chargement-déchargement, d'embarquement-débarquement, des activités liées à des opérations de transports.

> PROGRAMME

Matières générales :

- Français, Histoire, Géographie,
- Langue vivante,
- Mathématiques et sciences physiques,
- Education physique et sportive,
- Arts appliqués et cultures artistiques,
- Economie, gestion,
- Prévention, santé, environnement.

Matières professionnelles :

- Le transport fluvial,
- La conduite des bâtiments (unités de transport fluvial),
- Le bâtiment,
- Le chargement / déchargement,
- L'embarquement / débarquement,
- L'environnement et l'organisation de l'entreprise,
- La qualité et la sécurité dans le transport fluvial.

> OBJECTIFS

Le baccalauréat professionnel "transport fluvial" forme l'élève à préparer, organiser et terminer une mission de transport.

> DÉBOUCHÉS

Le titulaire du baccalauréat professionnel exerce ses activités au sein d'une entreprise qui effectue des transports de "marchandises générales et/ou spécialisées et/ou de passagers pour son compte propre et/ou pour le compte d'autrui.

> LIEUX DE FORMATION

- Lycée polyvalent Emile Mathis.
- Lycée professionnel les Catalins.
- CFANI - CFA de la navigation intérieure,

(Voir carte de France en annexe pour les coordonnées des écoles).

> POURSUITE D'ÉTUDES

Le baccalauréat professionnel a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'étude est envisageable en Bac+2.